

## COMPTE-RENDU SÉANCE CONSEIL MUNICIPAL DU 3 MARS 2016

L'an deux mil seize, le trois Mars à 20 h 30, le Conseil Municipal de la commune de Saint Jean de Vaux s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Michel ISAÏE, Maire.

Etaient présents : ISAÏE Michel, JOLY Noël, COTHEREAU Claude, NASSOY Jocelyne, RONSE Marlène, SCHMID Cédric, VIDAL Pierre-Jean, VOLATIER Valérie.

Etaient excusés : CHAVY Jean-Philippe (pouvoir à Michel ISAÏE), JAMMES Elvira (pouvoir à Claude COTHEREAU).

Secrétaire de séance : Claude COTHEREAU

Nombre de membres en exercice : 10

Date de la convocation : 25/02/2016

Membres qui ont pris part à la délibération : 8

Date d'affichage : 25/02/2016

### Ordre du jour

- Réunion du CCAS du 17 février 2016
- Bail boulangerie
- Visite Architecte Bâtiments de France - accessibilité Mairie
- Approbation du compte de gestion 2015, budget communal
- Adoption compte administratif 2015, budget communal
- Affectation du résultat 2015, budget communal
- Vote du budget primitif 2016 de la commune
- Subventions 2016
- Taux d'imposition 2016
- Questions diverses

Monsieur le Maire, suite à la réunion budgétaire avec Mme LIOTARD, chef du centre des finances publiques de St Rémy, et à la réception d'éléments du Grand Chalon cette semaine, demande l'autorisation de modifier l'ordre du jour : suppression des points concernant le Budget 2016, trop d'éléments manquants concernant les recettes, vote du Budget Primitif 2016 programmé le jeudi 7 avril 2016. Et ajout de deux points : composition du CCAS de la commune (pas de délibération en 2014), et création de la plate forme de prêt de matériel du Grand Chalon. Le Conseil Municipal accepte de discuter ces deux points supplémentaires.

### 1ère délibération - n°10/2016

#### **OBJET : COMPOSITION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

Après vérification, monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'aucune délibération n'a été prise à ce sujet en 2014 (simple liste avec les commissions communales).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide que le CCAS communal sera composé des membres suivants : Président Michel ISAÏE, Claude COTHEREAU, Elvira JAMMES, Valérie VOLATIER, Jocelyne NASSOY, Marlène RONSE, Robert MARION, Jacqueline PENSEC, Simone LONGEARET, Jocelyne FRATER, Daniel ADENOT, Noël MECHAIN et Emmanuel CLERC (Président de l'Amicale Arc en Ciel).

Pour rappel, le CCAS traitera le banquet des anciens du 14 juillet, la distribution éventuelle de colis de fin d'année, la distribution des truites, l'organisation de la brocante.

Monsieur le Maire précise qu'ensuite le CCAS se réunira afin de délibérer sur la création d'une régie de recettes en son sein.

*Certifié exécutoire suite à transmission à la Sous-Préfecture de Chalon sur Saône le 09/03/2016 et publication le 09/03/2016 - référence 217104306 - 20160303 - D10-2016-DE*

**OBJET : PLATE-FORME ÉCHANGE MATÉRIEL DU GRAND CHALON**

Monsieur le maire expose :

Dans le cadre du schéma de mutualisation 2015 approuvé par le Conseil communautaire du 8 octobre 2015, l'Action 3-1 prévoit la mise en place d'une plate-forme d'échange du matériel communal constituée à partir des matériels des communes du Grand Chalon.

Le Grand Chalon , instigateur de ce projet, a élaboré les documents nécessaires à son fonctionnement après avoir consulté la commune de St Jean de Vaux sur les matériels proposés au dispositif en juin et septembre 2015.

L'objectif recherché par la mise en place de ce dispositif vise à optimiser l'utilisation du matériel mis à disposition par les communes du Grand Chalon dans une logique de proximité et d'économie, sans rentrer dans le champ concurrentiel des entreprises et loueurs privés.

Les tarifs ont été établis en comparant, autant que possible, les tarifs de la ville de Chalon-sur-Saône et les tarifs pratiqués par les sociétés locales de location de matériel, excepté pour les matériels à usage agricole inexistant dans les sociétés de location.

Par voie de conséquence, ce projet participe également à maîtriser les dépenses d'achats de matériel par les communes.

Le dossier est constitué des conditions générales de mise à disposition du matériel des communes et du Bordereau de tarifs à prix forfaitaires. Il est accompagné d'annexes : l'inventaire des matériels disponibles consultables par les communes (catalogue du matériel) et fiche de prêt.

Vu les articles L5211-39-1 et L5216-5 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération N°CC-2015-10-6-1 du Conseil communautaire du 8 octobre 2015 relatif à l'adoption du schéma de mutualisation,

Vu la délibération N° CC-2016-02-6-1 du Conseil communautaire du 11 février 2016 relatif à la création d'une plate-forme d'échange de matériel entre les communes,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, DECIDE :

- D'approuver le projet de mise en place d'une plate-forme d'échange du matériel entre les communes du Grand Chalon
- De valider les principes de fonctionnement de la plate-forme de matériel inscrits dans les conditions générales.
- D'autoriser le Maire à signer les Conditions Générales

*Certifié exécutoire suite à transmission à la Sous-Préfecture de Chalon sur Saône le 09/03/2016 et publication le 09/03/2016 - référence 217104306 - 20160303 - D11-2016-DE*

**BAIL BOULANGERIE**

Les élus ont rencontré les deux boulangers récemment qui ont transmis un bilan et qui ont fait part de difficultés. Le Conseil Municipal se dit prêt à faire un geste pour abaisser le montant du loyer mais le

dossier de demande de trésorerie auprès de leur minotier doit être finalisé. Certains conseillers font remarquer que le pain manque régulièrement le dimanche matin.

### **VISITE ARCHITECTE BÂTIMENTS DE FRANCE - ACCESSIBILITÉ MAIRIE-ÉGLISE**

M SALVÊQUE est venu sur place le mercredi 24 février. Il avait refusé le principe d'installation d'un ascenseur en façade de la Mairie. Sur place, il a indiqué être d'accord sur le principe de l'installation non pas en façade mais dans la cour, détaché du bâtiment. Il faudra lui transmettre un croquis. Il a conseillé une visite du site de la Mairie de BUXY où un aménagement similaire a été réalisé.

Eglise : pour lui le toit ne semble pas vraiment en mauvais état, juste à démousser, par contre, la toiture du clocher semble nécessiter une intervention. Un courrier sera adressé à la DRAC (Direction Régionales des Affaires Culturelles) afin de savoir si des éléments à l'intérieur de l'église sont classés car dans ce cas, des aides supplémentaires pourraient être obtenues.

Un délai supplémentaire sera sans doute sollicité auprès du Préfet concernant la mise en accessibilité de la Mairie au motif du manque de moyens financiers.

### **RAPPORT DES COMMISSIONS ET DES DÉLÉGUÉS AUX STRUCTURES INTERCOMMUNALES**

Grand Chalon :

Pierre-Jean VIDAL et Cédric SCHMID, délégués à la Commission intercommunale Pour l'Accessibilité (CIPA) ont assisté le 17 février à une réunion de présentation du schéma directeur d'accessibilité du réseau de transport du Grand Chalon. Chaque commune devra être doté au moins d'un point d'arrêt accessible aux personnes à mobilité réduite (aménagement pris en charge par le Grand Chalon), le plus logique sera d'aménager le point d'arrêt existant Place des Tilleuls.

Le Maire et Claude COTHEREAU ont assisté à la présentation du schéma directeur de l'eau et de l'assainissement.

Le Maire a reçu une élue de GIVRY, Virginie GUILLERMIN, chargée du projet du marathon des vins de la Côte chalonnaise 2017, qui aura lieu le samedi 1<sup>er</sup> avril 2017, la commune sera traversée.

1<sup>ère</sup> journée d'information grand public « activités physiques, alimentation et cancer » le samedi 28 mai 2016 esplanade du centre nautique.

SIVU défense incendie Montabon-Orbize : le budget a été voté le 15 février 2016, les participations restent stables par rapport à 2015.

### **QUESTIONS DIVERSES**

Monsieur le maire a rencontré des élus de la commune de St Martin sous Montaigu qui accueillera la St Vincent tournante en 2017 : des bénévoles seront nécessaires pour s'occuper des parkings.

Cédric SCHMID rappelle qu'Orange devait enfouir les lignes téléphoniques dans le nouveau quartier des Belozes passé un certain délai, or, à ce jour, les fils pendent de plus en plus. Contact sera pris avec Orange à ce sujet.

Les travaux de remplacement du matériel vétuste par le SYDESL ont été commencés mais non terminés, le SYDESL sera relancé.

**L'ordre du jour et les questions diverses étant épuisés, la séance est levée à 22 h 15.**